

Informations sur le dossier médical partagé

Du 19 mai 2019 au 24 mai 2019



Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique mis en place par l'Assurance Maladie qui conserve et sécurise vos informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies... Il permet aux usagers de les partager avec les professionnels de santé de leur choix (médecin, pharmacien, dentiste, spécialiste...), qui en ont besoin pour vous soigner. En répondant à ce besoin pratique, le DMP peut améliorer la coordination des soins et vous fournir une meilleure connaissance de votre propre histoire médicale.

Afin d'accompagner les usagers pour l'ouverture du DMP, des agents de l'assurance maladie viendront sur notre territoire la semaine prochaine pour effectuer des permanences. Aussi, je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information sur vos supports (mairie, site internet, réseaux sociaux...). Pour information, il faudra uniquement que les usagers disposent de leur carte vitale.

[Visualiser le fichier «Affiche_DMP.pdf» en ligne](#)